



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 58484

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dangers de Google éducation. Google propose depuis quelques jours « Google classroom », un outil permettant « aux enseignants de donner et de planifier rapidement les devoirs, de communiquer facilement avec les élèves de leurs classes » et aux élèves « d'organiser leur travail, de faire et de remettre leurs devoirs et de communiquer directement avec leurs professeurs et leurs camarades de classe », selon le site consacré à cette nouvelle application. Le contenu semble donc plus que prometteur puisqu'il propose de gagner du temps en organisant ses cours et en permettant une meilleure communication entre les parties. Cette application fait partie d'une démarche globale de Google visant à investir le marché de l'éducation. En effet, l'entreprise propose déjà *Google Play for Education*, une section spécifique du marché des applications dédiée à l'enseignement qui propose livres, applications, jeux éducatifs et vidéos. Pour utiliser *Google Play for Education*, tous les élèves doivent disposer d'un compte Google. Outre l'ambition de la firme de dominer le domaine de l'éducation en proposant une gamme d'outils complète et cohérente, dans une niche de marché de surcroît, Google présente une stratégie plus globale. En effet, l'objectif des dirigeants est, à terme, de transformer leur moteur de recherche en intelligence artificielle, et ils peuvent déjà attester d'importantes avancées. Ainsi, Google contrôle d'ores et déjà des entreprises à fort potentiel d'avenir : Calico, une filiale qui fait le pari d'augmenter l'espérance de vie de vingt ans d'ici à 2035 (via la technique du séquençage d'ADN) ; Nest, une start-up spécialisée autour de la maison intelligente ; et investit dans le domaine de l'intelligence artificielle en employant depuis trois ans au poste d'ingénieur en chef Ray Kurzweil, un spécialiste du secteur. À titre d'exemple, depuis 2013, Google Car, un mélange de robotique et d'intelligence artificielle, roule seule sur des milliers de kilomètres sur les routes de Californie sans accident. Face à cette volonté affichée de Google de contrôler le secteur de l'intelligence artificielle, l'utilisation d'outils produits par la firme dans les classes soulève des interrogations. Il l'interroge donc sur la position du Gouvernement au sujet de l'arrivée de Google sur le marché du numérique en matière d'éducation.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche utilise des ressources et des services apportés par les entreprises françaises et internationales lorsqu'elles sont utiles à l'exercice de la mission de ses agents. Il explore toutes les solutions permettant d'améliorer le travail des personnels et en particulier des enseignants et la qualité de l'apprentissage des élèves dont il a la charge. Ces explorations permettent d'envisager la généralisation possible de nouveaux modèles d'organisation dès lors qu'ils respectent les cadres réglementaire et fonctionnel, mais aussi le cadre budgétaire s'appliquant aux administrations, à leurs agents ainsi qu'aux collectivités. Le ministère est particulièrement attentif au respect strict des lois et réglementations s'appliquant au traitement de données administratives, pédagogiques et personnelles. Toute entreprise, française ou internationale, respectant les textes législatifs et réglementaires est susceptible de proposer des solutions. Le cas échéant, ces solutions peuvent être testées et servir de base aux réflexions qui conduisent à l'élaboration de recommandations. Les établissements et les collectivités territoriales peuvent alors

faire le choix de les utiliser et de solliciter des intégrateurs pour leur mise en place lors de mise en concurrence. Outre les aspects juridiques, de nombreux autres points sont pris en compte : la gestion de la sécurité, l'interopérabilité, l'architecture, la disponibilité, la réversibilité (possibilité de passer à d'autres solutions) et les fonctionnalités génériques et spécifiques (propre à l'éducation). Des échanges techniques et juridiques sont organisés par le ministère avec l'entreprise Google comme avec tous les autres fournisseurs de solutions de services en ligne.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58484

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5406

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8212